L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 91, Rue Chartres.

Prix de l'abonnement.....$12 par année.
Prix du journal par semaine, 25 cts. } payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 3 AVRIL 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
VIRGINIE ET NEW-YORK.

Une circonstance inattendue est venue raviver la discussion qui existait entre les Etats de Virginie et de New-York.

On n'a mas doute pas oublié que le gouverneur Seward de l'Etat de New-York a refusé il y a quelque temps l'extradition de certains individus accusés de félonie d'après les lois de la Virginie et réclamés par les autorités de cet Etat.

Maintenant le gouverneur de l'Etat de New-York reclame du gouverneur de la Virginie l'extradition d'un M. Robert F. Curry, accusé de faux d'après les lois de New-York, et qui s'est réfugié en Virginie.

Le gouverneur Gilmer de la Virginie reconnait bien être obligé par la Constitution à accorder la demande régulièrement faite du gouverneur de New-York; il refuse de le faire jusqu'à ce que les individus réclamés par l'Etat de Virginie soient livrés par l'Etat de New-York. Et comme le législateur de la Virginie se trouve en session, le gouverneur lui a soumis cette difficulté; son message porte:

"On verre que j'ai cru devoir refuser d'accorder la demande du gouverneur de New-York jusqu'à ce que le gouverneur de New-York soit revenu sur son refus d'accorder une demande de même nature fait par cet Etat."

Comme on voit, le gouverneur de la Virginie veut agir par représailles. Mais il est douteux que le Législature approuve cette conduite; M. May de Petersbourg a présenté à la chambre des délégués la résolution suivante, après avoir exposé les faits et fait allusion à la controverse qui a eu lieu entre les deux Etats:

"Attendu que l'assemblée générale de la Virginie a solennellement protesté contre la conduite de l'Etat de New-York à l'occasion du refus dont il est question, comme une violation palpable de la Constitution, et qu'elle a soutenu que le devoir de l'Exécutif de chaque Etat est de livrer les fugitifs légalement accusés de crime, lorsqu'ils sont convenablement demandés par l'exécutif d'un autre Etat, et que ce devoir est impérativement imposé par la Constitution et les lois; il est résolu que tout fugitif légalement accusé et réclamé par le gouverneur de New-York suivant les lois des Etats-Unis, doit être livré malgré le refus du gouverneur du dit état d'en faire autant dans un cas analogue."

Ces résolutions ont été un moment discutées; mais ensuite on en a renvoyé la discussion au lendemain, attendu leur grande importance.

L'opinion du gouverneur Gilmer est chaleureusement soutenue par le *Richmond Enquirer* et condamnée avec la même force par le *Richmond Whig*. Dans la chambre l'immense majorité des deux partis est contre le gouverneur.

A propos de cette affaire le *Richmond Whig* dit:

"Le gouverneur de New York a-t-il pas le droit, d'après la constitution des Etats-Unis, de demander la remise d'un individu cherchant à échapper à la justice de cet Etat? Nul ne pourrait le nier. La Constitution est elle si une impérative pour la Virginie que pour New York? Ce serait une étrange doctrine que celle qui autorise ici à commettre le crime pour lequel B en a commis un. Dire que nous contestons le droit! Parce que New York a vio'é la constitution en refusant de livrer les trois individu fugitifs accusés d'avoir volé un nègre, est-ce une raison pour que la Virginie en fasse autant? La Virginie surtout qui a toujours prétendu la plus implicite obéissance à la constitution?

"New York viole la constitution et méconnait les droits de la Virginie. Un an après la Virginie est requise de livrer un fugitif, c'est-à dire de faire ce que New York a refusé de faire. L'occasion était belle pour la Virginie, pour prouver sa magnanimité, se dévoué à la Constitution; pour montrer enfin qu'elle était au dessus de misérables sentiments de pique et de ressentiment et que les passions qui peuvent influencer les petits esprits n'ont aucune action sur une grande et illustre république.

"Quelle est la réponse de la Virginie à New York? Le voici: Vous avez violé la constitution et méconnu nos droits et nous vio'erons la constitution et méconnaîtrons votre droit! C'est une conduite inconséquente, inexcusable. Nous aurions été glorieux, au contraire, de voir la vieille Virginie saisir cette occasion de prouver qu'elle n'est pas dégénérée au milieu de New York. "Vous avez violé nos droits, nous ne méconnaîtrons pas les vôtres; vous nous avez offensés, nous ne vous offenserons pas; vous avez violé la constitution en refusant de me livrer des fugitifs légalement accusés d'avoir violé mes lois; je prétendrai de suivre un exemple qui repose sur un "outrage à la Constitution et sur une injustice envers un autre Etat de la même confédération. Je cherche à me faire rendre justice par des moyens plus dignes que des représailles et de misérables injures."

"Ainsi doit raisonner, ainsi raisonnera la Virginie. Le peuple ne doit pas, ne peut pas approuver la démarche du gouverneur Gilmer."

Demain sans doute nous saurons quelle décision aura prise la Chambre des Délégués.

L'éditeur de l'Abeille, ayant été aux informations, a acquis la certitude que "la direction n'a autorisé ni *directement* ni *indirectement* la publication des articles signés L. Z. qui ont paru dans le *Courrier*."

Monsieur l'Editeur de l'Abeille,

Les renseignements obtenus par vous proviennent d'une manière évidente que l'administration du théâtre d'Orléans est restée tout à-fait en dehors des petites et mesquines passions qui ont dicté les articles L. Z., insérés dans le Courrier. Nous lui en faisons notre sincère compliment; mais comme il pourrait arriver encore à l'avenir qu'un champion *bénévole* se constituât, sans qu'elle en sût rien, un chevalier et prit l'approbation de quelque subalterne employé du théâtre pour l'approbation de l'administration, nous déclarons qu'à partir de ce jour nous cesserons de prendre aucune part à la critique théâtrale. Nous ne voulons pas nous exposer à oublier encore ce que nous devons à nous-mêmes: c'est déjà trop de nous être compromis une fois avec un adversaire dont nous ne saurions dû mépriser les injures.

Recevez, monsieur, l'assurance de la parfaite considération de votre tout dévoué J. L.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1841.

LA MALLE.

On lit dans le *Mobile Advertiser and Chronicle* du 1:

"Nous n'avons reçu hier que de vieux journaux. On nous assure que ceux de Boston et de New-York du 20 et du 21 contenant les nouvelles apportées par le Caledonia est été laissé quelque part en Georgie pour faire place à des passagers! Ces chiffons la sont arrivées si souvent qu'il n'y a pas de quoi s'étonner, mais nous espérons qu'on y mettra ordre maintenant.

Le directeur général des postes actuel M. Granger, va s'occuper activement, nous n'en doutons pas, de réorganiser complètement le service. Jusqu'à présent les soumissionnaires chargés de transporter les malles d'un point à un autre n'ont donné que des cautions nominales, illusoires; et il s'en suivait naturellement que l'administration se serait trouvée dans l'impossibilité de sévir contre les délinquants alors même qu'elle en aurait eu l'intention.

Ce qu'il faut pour obtenir un service régulier, c'est de stipuler clairement le temps alloué pour porter la malle d'un point à un autre et une pénalité convenablement graduée à appliquer à ceux qui manqueraient à leurs engagements. Et pour que les clauses ne soient pas illusoires, on devra faire donner des cautionnements réels afin que la pénalité puisse toujours être appliquée lorsqu'elle aura été encourue.

Nous voyons dans une lettre de Washington que la capitale des Etats Unis commence à reprendre sa physionomie accoutumée; que les hotels se désarmissent et que le général aura enfin l'occasion de remarquer le contraste qu'il y a entre sa nouvelle demeure et *North Bend*.

Un individu, se disant de Carrollton Ky, se présenta dernièrement chez un courtier de change à Philadelphie, et lui présenta un prétendu certificat de dépôt à la banque du Commerce de la Nlle. Orléans, de $2,681. Le certificat était remarquablement bien imité; cependant un coupon quelques semaines et le document avait été porté à la banque de Girard où les billets de la banque du Commerce sont payés, on a reconnu que c'était un faux. En attendant le porteur s'est échappé.

La partie de la nuge du gouverneur du Maryland qui a été frappé à la production du tabac a été réfutée à un comité spécial de la Chambre des délégués de cet Etat. Voici la conclusion de ce rapport:

"Résolu, par l'assemblée générale du Maryland que la pétition le plus efficace contre les maux que font éprouver aux producteurs de tabac les forts droits d'importation perçus par la Grande Bretagne et par les nombreuses de la France et des autres nations européennes, gît dans l'action du Congrès auquel il est permis d'agir par représailles en imposant de forts droits sur les produits de ces nations; et que cette législature se repose sur la sagesse du Congrès en délégitimant entre Gouvernements ceux qui ont et ceux qui n'ont pas manifesté l'intention de modifier ou de supprimer leurs droits et restrictions imposés à l'introduction du tabac des Etats-Unis.

"Résolu que le Gouverneur doit requis de transmettre copie de ces résolutions à chacun des sénateurs et représentants au Congrès."

Les Indiens Miamis.—Le traité conclu avec ce peuple de cette tribu vient d'être ratifié par le Sénat. Par ce traité le titre que ces Indiens avaient par aujourd'hui cette belle zone de terre se trouve éteint et ils doivent prochainement abandonner ces terres pour aller occuper celles qui leur ont été assignées à l'Ouest du Mississipi.

Nous lisons dans le *Louis Bulletin*:

Un Allemand nommé Futer a été tué mardi matin. Occupé à enlever, avec une charrette, du sable à bâtir, à la barre dans la partie inférieure de la ville, il parut qu'après avoir chargé sa charrette il est monté sur le timon pour conduire son attelage et qu'il s'est laissé tomber sur les roues dont l'une l'a tué net.

EXTERIEUR.

EUROPE.

Lord Ashley, Calednia de Liverpool, l'Acadia y était arrivé le 20 jours en avant et le paquebot New-York qui...

Ce dernier partait le lendemain de la nouvelle de la Banque des Etats-Unis. Cette nouvelle avait produit fort peu d'émotion. On se sentait que des lettres parvenues à la Banque des Etats-Unis sont Mr. Biddle et remises par l'Angleterre en toutes très acceptées.

En France la loi des chemins de fer a été votée par la Chambre des Députés par une majorité de 90 voix et l'on considérait qu'elle était assurée de stabilité pour le ministère.

Le bruit courait que la France avait offert sa médiation entre l'Angleterre et la République-Unis dans l'affaire McLeod.

La belle propriété de lord Londonderry, de Wingard, a été incendiée; on évalue la perte à $1,500,000.

VARIETES.

LOSELUS.

APERÇUS PARLEMENTAIRES.

Sous ce titre un écrivain français, M. P. Lorquet vient de publier un petit livre dans lequel il cherche à faire ressortir de petits esquisses de la Chambre des députés. Il y a de l'esprit et de l'observation dans cette série d'aperçus dont nous détachons les chapitres suivans:

DISCOURS ECRITS.

De la conversation aux discours écrits, il y a loin; et, cependant, si l'une existait, les autres seraient moins fréquentes à la Chambre. Le discours écrit est le correctif de la tribune, l'ami de la modestie, de la timidité.... parfois aussi de l'amour-propre et de la vanité. On a donc tort de blâmer absolument la tolérance que les mœurs parlementaires ont consacrée au sujet des discours écrits. L'écriture permise est le remède, on en abuse nécessairement. Mais nous vous prions de considérer qu'on attribue trop volontiers à la lecture les inconvénients, l'ennui qui appartiennent en propre au lecteur.

M. Casimir Périer lisait souvent, et à quelle époque, dans quels moments? mon Dieu!—Les ruses de Paris n'étaient pas encore réparées; à l'intérieur, à l'extérieur, tout grondait. De la place publique, les passions révolutionnaires s'étaient donné rendez-vous dans la chambre. C'est là qu'elles provoquaient le plus intrépide ministre (il y parut bien) de la réaction naissante;—c'est là qu'elles lui demandaient compte de ses tendances, de ses actes; au lieu de répondre, il s'irritait, il envoyait pêle-mêle au combat Dupin, Thiers, Guizot, Barthe, Jaubert, Jacqueminot et Peratry. Il laissait ses collègues au plus fort de la mêlée, et les rappelait, sans souci de la politesse, pourvu que son commandement fut prompt. Tout le monde se rappelle cette apostrophe historique.

M. Casimir Périer,—Ici, d'Argout! (Rires et murmures; puis cri d'étonnement.)

Lorsque les combattans se étaient venus de la parole au geste, lorsque *plusieurs membres se tordaient sur leurs bancs*, lorsque toute l'assemblée, enfin se consumait dans une *agitation impossible à décrire*, il venait, lui, en cahier à la main; de cette main frémissante il déployait un manuscrit tout brûlant de sentiments, et il lisait.

Ce discours écrit était bien l'improvisation la plus parfaite. Tout s'y trouvait: l'à-propos, la réplique, la provocation, la véhémence, tout, jusqu'à la brutalité du l'apostrophe involontaire. Composée dans la nuit après la séance de la veille, peut-être préparée par d'autres, mais féconde, vivifiée par lui, cette œuvre semblait naître, à l'instant même, des entrailles de la discussion. Il lisait: mais non: ce n'était pas lire, puisque rien ne résistait à l'entraînement de son geste, au défi de son attitude. Et—singulier! les lunettes, qui abaissent ou amoindrissent d'ordinaire la physionomie d'un orateur, finissaient par animer le sienne; leurs verres concentraient en un point tous les feux de son regard, et ces deux lentilles allaient enflammer successivement, dans toutes les parties de la salle, les divers foyers des colères et des passions politiques.

M. Casimir Périer rompait, dans la véhémence de son débit, jusqu'aux lois indispensables du vêtement masculin. Comme nous ne donnons pas ici des préceptes de rhétorique, et que nous racontons simplement des faits, nous pourrions vous dire comment M. le président du conseil osa un jour et par trois fois, à la tribune, se passer de cravate. Mais ces détails nécessaires et laissa voir la blancheur incontestable.... mais il n'y a pas de symétrique au mot cheminée. Bornons-nous donc à affirmer que personne n'osa rire, personne interrompre.... Nous nous trompons: un huissier fut chargé d'avertir M. le président du conseil, de lui signaler ce nouvel attentat qui s'élevait sans au milieu des drapeaux étoufés des partis. Cet huissier était brave, il était décoré, il eut peur.

LA BUVETTE.

A la buvette, le député est homme, rien de plus.... si souvent quelque chose de moins.—Il y a deux membres fort gloutons.—A la tribune, l'esprit vient quelquefois au moins brillant, le courage au plus timide.—Là, le journaliste le plus fécond ne trouverait rien à prêter galiot, que ne reçoivent les nailles heureuses à nos honorables représentans.—C'est un effet bien étrange que celui du buffet, de la table.—A la buvette, le député prend quelquefois de bonnes revanches de la tribune. Il y refait sa réputation autant et plus que son estomac.

Tel s'est vu mettre dans le verre d'eau sucrée de la tribune, qui sirotinge dans le petit verre de Bordeaux de la buvette et touche au port.

La buvette est le pays des anecdotes, la grande coulisse parlementaire du petit drame politique.—On a depuis, chacun faisant les fictions constitutionnelles au vestiaire.—C'est là qu'on dit, en parlant des plus hautes personnages: "Ce n'est pas quelqu'un, mais c'est que que chose (historique).—Ce n'est pas une "bonne tête, non, mais c'est une cabeche (historique)" Le 12 avril s'appelle Molé; le 1er. mars, Thiers; le 29 octobre, Guizot tout court.

La buvette tient bouillons, aile de volaille, petits pains, vin de Bordeaux; on y mange et on y boit aujourd'hui à discrétion et pour rien.—Plusieurs membres, à la manière dont ils en usent, semblent croire que ce n'est pas cher.

Les dépenses de la buvette se prennent sur le budget spécial de la chambre.—Ce budget se vote d'ordinaire en comité secret.—Les députés discutent en famille sur la qualité des fournitures, et décident à la majorité absolue si le verre d'eau de la tribune sera plus ou moins sucré.—On croit savoir que les membres ministériels sont plus favorisés que les autres.—Mais en ne sait pas si le bienfaiteur de la buvette met plus de sucre dans le verre: les ministres soutiennent qu'on y verse seulement un peu moins d'eau, et c'est tout économie. P. BERNARD.

BONNET.

S'il est un ensemble que le bas, c'est bien moi!
Quand l'âge donne à mes cheveux la neige,
Mon âme sent déjà du démon caressé;
Car jusqu'à ma vie n'avait rien osé pour lui.

Je compris qu'il fallait obéir à la loi
Que le Christ adorable en nous courra vainqueur
Mon existence alors se trouvait abaissée,
Et pensée Dieu qui dit: démon, retire-toi!

Aussitôt mes regards furent pleins de lumière,
Dans mon âme je pleure, cathédrale en prière
Des vendit doucement la bénédiction.

Mais Dieu toute toujours dans ses décrets sévère,
Son enfants à en-aimée, pour les rendre dociles,
Et le progrès fallut de la tentation.

EUGENE LEBLANC.

SOUVENIRS ET DÉCOURAGEMENT.

"Il n'est pour moi que des douleurs."
(Anc. Chanson)

L'heure est cours monotone et me pèse et m'accable;
Ainsi qu'un mal trouble au lenteur implacable
Au décevant pensée!
Mais, ô destin amer! les jours et les nuits sombres
N'ont pour moi aucun brise que de fatales ombres,
Sans un rayon d'espoir.

Que faire donc, mon Dieu! lorsqu'à vingt ans la vie,
Ainsi qu'une moisson par l'ouragon flétrie
Dans ses brusques fureurs,
Ne renferme en son sein, si radieux naguère,
Que d'arides débris, qu'un vide sans lumière
Sans frais gazon, ni fleurs!!

Dans le ruisseau chemin que se traine ma vie,
Ah! que ne puis-je aussi, sous l'aile du génie
Qui sur Chenier plane,
As, avec le parfum de la muse enivrante
Que ce Cygne-martyr sous la hache sanglante
A l'écho répète!

Que ne puis-je exhaler en cadences pressées
Les rêves-caressants de mes jeunes années,
Lorsqu'outre ses genoux
Ma mère, ange adoré, baisant ma tête blonde
Et me disait: "enfant, dans ce beauté profonde,
Dieu veillera sur nous."

Que ne puis-je, à regret! peindre à longs traits de flamme
Les intimes élans qu'imprimait à mon âme
L'ardeur d'un chaste amour,
Quand, m'entraînant aux pieds de la Sainte Madone,
Qui dans les champs fleuris de ma patrie inyonne
Et la nuit et le jour,

Une fille, au village, à mon bras appendue,
Ainsi qu'une mésange au rameau suspendue,
Modulant ses chansons,
S'écriait: "Oui le ciel nous crée l'un pour l'autre!
Le plus grand ne peut rien contre ma patrie
Merci mon Dieu!.....—Prions!...

Ah! que ne puis-je encor me rappeler l'ivresse
Qu'à ma vie apportaient, dans ma fraîche jeunesse,
Mes brûlants rêves d'or....
Mais je sée, un jour.... Byron ou Lamartine
Répandant par le monde en harmonie divine
Mon chant large et sonor....

Après, j'étais Tyrtée.... De ma forte parole
J'électrisais un forum le peuple qu'on immole
Par des perfides lois,
Je lui peignais à ses la tyrannie infâme
Qui, sans pudeur, comprime et son corps et son âme!
Sous le joug dont voit....

Et plus peuple-martyr ma voix était comprise
Car la vérité sainte, à l'homme droit, promise
Lui révélait ses droits,
Ses droits si proclamés par ses tribuns iniques
Qu'ils ne s'avaient enfouis sous de lions gothiques
Comme des autrefois.

Alors, le peuple, âme, lui de son lourdes chaînes
Entendant ses son sein grondar les vieilles haines
De ses serfs vaincus,
Brandissait son bras fort, dans ses sombre colère,
Et brisait l'affreux joug des maîtres de la terre,
Qui déjà n'étaient plus.

C'était là, n'est-ce pas, des visions étranges
Dans un timide enfant qui soupirait aux anges,
Ah parvis célestes!...

C'est qu'il est ligne heureux tout chante dans son âme,
Et le ciel et la terre et l'enfant et la femme,
Tout était grand, sacré;

Tout était une vie et chante et solennelle
Plaine d'arôme ayonde, dégé ses fleur immortelle
Ebranlée, s'élevrait;

Et dans cet éclat d'émotions intenses
Il voguait, dominant ses douces représentes
Chanter à son chevet.

CONSEIL GENERAL.

Troisième Municipalité.

Alfred Lewis, C. P. Burno.
J. B. Dolhonde, J. B. Lewis.

Seront soumis au vote du Conseil:

TROISIEME MUNICIPALITE

Les soussignés de la Troisième Municipalité nomment pour les représenter au Conseil Général, Messrs.

ALFRED LEWIS
STEG CROIX GUINAULT,
J. B. DOLHONDE,
GASTON DE FERIET.

Deuxième Municipalité.

Les soussignés nomment pour représenter au Conseil Général, M. FELIX LAMARTE est candidat pour la place d'Alderman du 5d. District de la Première Municipalité.

PREMIERE MUNICIPALITE.

Les soussignés ont l'honneur de présenter à la Première Municipalité les candidats suivants pour représenter le District:

Pour Alderman du 4me. district. } M. D. PEIRE
EDMOND BONIAT.

Messieurs les Editeurs,

Au moment où l'agitation tient de questions importantes pour la ville Municipalité et dont la solution favorable requière un grand concours d'intérêt et beaucoup de talent, de zèle et de jugement chez les membres du Conseil, nous croyons offrir des candidats qui ne concilient pas du Premier District les nouveaux candidats suivants à la prochaine élection, qui sont:

CHARLES E. FORSTALL,
PAUL DELESY.

Bouverne du Peuple.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez publier le ticket suivant d'alderman, qui a été engagé par un grand nombre de votants comme devant recevoir à la prochaine élection l'appui des bons citoyens.

PREMIER DISTRICT.

A. D. Crossman.
B. D. McNeil.

PREMIERE MUNICIPALITE.

Cinquième District.

Messieurs Bullitt, Magne & Co.,

Veuillez publier dans votre journal, que Messieurs N. GURIE et C. RAMOS sont candidats à la place d'alderman du 5ème. District de la Première Municipalité, et qu'ils seront soutenus à la prochaine élection par la majorité des votants. 30 mars.

CINQUIEME DISTRICT.

JULES BENIT,
N GURLIE.

Messieurs Bullitt, Magne & Co.,

Veuillez publier dans votre journal, que Messieurs N. GURIE et C. RAMOS sont candidats à la place d'alderman du 5ème. District de la Première Municipalité, et qu'ils seront soutenus à la prochaine élection par la majorité des votants. 30 mars.

---

300 Barils vieux WHISKEY rectifié de première qualité, à vendre en gros ou en détail par

CHARLES GIRAUD,
42, rue Royale.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—D'après l'autorisation qu'ils viennent de recevoir de M. F. E. Loreille maintenant, en Floride, les soussignés ont Pleine et Entière de leurs affaires et au public en général, qu'à partir de ce jour la société formée sous la raison de Loreille & Valeton entre M. Léopold A. Alcide, Loreille et Henry Valeton a cessé de exister d'un commun accord.

J. E. Loreille & Alcide Valeton continuent une nouvelle société sous la même raison de Loreille & Valeton, ils s'occuperont exclusivement des affaires de commission rue Toulouse No. 8.

Le Liquidation de toutes les affaires antérieures au 1er avril sera faite par la nouvelle union Loreille & Valeton.

LEOPOLD VALETON,
HENRY VALETON.

---

16 CAISSES INDIGO de Manille, 1.00 caisses pure noir; 50 caisses moyenne; 50 caisses réunie de gingembre; 29 balles de cloves de girofle; 176 sacs cafe Java; 500 tonneaux coulages de Manille de dimensions assorties, de 1½ à 6 pouces; 150 rouleaux cordage goudronné, 2 ½ à 10 pouces d'un tonneau; 100 cassis liqueurs assortis; 120 1½ pipes sans de vie de cognac du J. D. pipes; 1000 cassais vin rouge de Bordeaux; 1 00 pipes de négrès; 1000 pipes tonneau d'un tonneau; 100 pipes de 2 pouces de tonneau; 1 p à sac toile imitation de Dundee de 43 pouces; 200 pièces toile de Dundee de 43 pouces de large; 10 pièces toile d'ensilage; 100 sac de pois blancs; 100 sac de pois noirs; 100 sac de pois impériaux; 50 pièces poivre; 2 pièces bouteilles à Madère; 100 barils vieux whisky de Monongahela; 100 balles tabac de Virginie; 100 balles tabac de Kentucky; 100 milliers cigarres principe; 375 balles tabac; 12 caisses coulpeur verte; 25 balles tabac de la Havane; 150 cassis de Hollande; 100 cassis de Genièvre; 100 barils de Whisky; 12 tonneaux alun; 50 barils et barriques sel d'Epsom; 20 caisses platilles et crous; 2 caisses chapeaux de Panama Gen. à vendre par

O. H. MESQUIDA,
24, Vieille-Levée.

AVIS—Toutes les personnes qui ont des reclamations à faire contre la faillite de Charles Tremoulet sont priées de les présenter au syndic de manière à ce qu'elles puissent être payées sur le produit de la distribution qui va en point d'être ainsi gérée.

A. C. TREMOULET,
Syndic.

Le soussigné devant quitter le pays prie ceux qui le public qui ont des comptes à régler avec lui, ou qui lui sont dû, de venir à son Magasin, Vieille Carrée, pour le régler.

P. D. DABADIE.

PERDU hier soir, 2 av. il, un café de Paris, ou dans les environs, un portefeuille contenant une quarantaine de gourdes et un chèque de Théodore Begliere à l'ordre de Jean Lange, de la somme de 54 gourdes, 50 centimes. Le portefeuille est arrêté. Le public est prévenu de ne pas prendre ce chèque. 2 avril—1

BLANC de plomb—De New York et de Philadelphie, à 8 des gros consommateurs, agent pour le vente de blanc de plomb, de deux des plus grandes manufactures de pays, ontredoit les prix sur les divers qualités ainsi de manière à ne pas gêner les consommateurs du blanc de plomb pris qu'en autres villes de l'Est.

JARVIS & ANDREWS Dingnation en gros.
30, Commune.

REÇU par les derniers arrivages de France et à vendre à la Pharmacie du soussigné:

Sirop anti-goutteux, de Quinbar,
Sirop de pointes d'asperge,
Sirop de Salsepareille,
Sirop de Lamoureux,
Eau de Quillie,
Pilules de rhubarb,
Bitter d'Arlot,
Papier à cimiter,
Papier à moucher,
Charpie française, 1ère qualité, 2 qualité,
Bas lisses en peau et en coutil crochet,
Bandelettes d'Arabie,
Eau de Bellot,
Alcool qu'on trouve en grande quantité de produits chimiques et instruments en gomme elastique.

3 avril J. METGE, 109, rue Royale.

MONSIEUR B. NEUVILLE, DOUCEL, Chirurgien Dentiste, élève de S. Le Maire à Paris, prévient ses amis et le public que ses heures de réception sont fixées à 10 heures et de 2 à 4 heures, et qu'il ne reçoit pas en dehors de leur confiance.

Consultations et opérations sur toutes les affections morbides des dents et de la bouche.

Note—Poudre, cautérise, touche les dents à des prix modérés.

Rue de l'Hopital No. 18, où on le trouvera de neuf à huit heures. 2 avril—6

P. U. GUERINGER, successeur de M. Bizac & Co., rue de Chartres No. 84, bien de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment de très belles marchandises confectionnées et de soin et dans le dernier goût, savoir:

Lavites en mérinos noir,
Habits do
Du reste do do façons nouvelles,
Lorites en coutil, dessins assortis, façons nouvelles,
Do en filet soir,
Habits vestes coutil, dessins assortis —
Pantalons en mérinos noir, blanc et couleurs assorties,
Do en satin noir et couleurs assorties,
Do en coutil dessins assortis et nouveaux.

Aussi—Un assortiment général de parapluies en gros de Naples de 8 à 36 pouces,

Parapluies en glycine,
Chapeaux de Panama, à $3 4 et 5,
Do en feutre gris large bords,
Do en feutre noir
Do en feutre gris à la mode,
Foulards de diverses qualités,
Bretelles fines et d'un nouveau genre,
Calçons en toile,
Mouchoirs en batiste, unis et à dessins, brodés.

2 avril—7

HABILLEMENS D'ETE ET NAUVEAUTES.

Prix très réduits.

LIBON & SILVESTRE, 75, rue Royale, préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir par le Lafayette, du Havre, un grand assortiment d'articles d'étes les plus nouveaux, savoir:

Habits, redingotes, paletots, vestes, blouses et pantalons coutil, à $4.

Redingotes étoffes très belles, à $16.

Gilets piqué, peau de chèvre et soie du dernier genre, à $6 et 8

Chemises de couleur indienne et jaconnet,

Chapeaux de paille pour homme et enfant, à $2 et 3, très beaux.

Cravates jaconet, gants fil, soie, fil, cravates taffetas, Mouchoirs fil, coton et soie; Cols et noeuds satin d'été.

Taffetas gommé,

Habillement d'enfants,

Coutils fil, et fil et soie,

Merinos noir très beau, à $2.

Bombazines,

Gaze lainée, article nouveau, pour robes, très supérieur,

Mousseline imprimée pour robes,

Echarpes vertes et cirés, etc.

LOISON & SILVESTRE,
75, rue Royal.

24 mars

A VENDRE à des conditions avantageuses pour cause de départ—UNE EPICERIE bien sachalandée, située à l'occasion rue Dumaine et Bourbon. S'adresser sur les lieux.

GAIBROIS.

[avril—3]

A VENDRE—Un déchargement du navire Eulalie, capt. A. Setarin, venant de Bordeaux:

50 barriques vin rouge ordinaire.
76 barrils vin blanc, Sauterne.

THEOPHILE BARBANCEY,
21, rue Conti.

1 avril—3

LE soussigné vient de recevoir par le navire Gerome, de Havre, des lyrtles et vestes de mérinos noir; et par les dernières arrivages, un assortiment complet de coutils de coutjour pour pantalons, merinos noir, et couleurs; et des bottines coulant pour vestes, paletots et lorites qu'il offre de faire dans le genre parisien. A ces nouveaux habillement rue de Chartres, no. 66, à côté de MM. A. Pays & Co.

LOUIS A. BARBARIN.

TOILE d'ambalage écossaise—Ad'ilum à vendre par

ANDREWS & BROTS, 66, rue du Camp.

Le quatre SWALLOW, partira de la Levée, entrainée de la rue Toulous, cet cette heure. 3 av

POUR LOUISVILLE—Le steamer de la malle des Etats Unis AMELIA BADOR, capitaine L. J. James, partira pour le port de Louisville et les ports intermédiaires mercredi 3 avril à 11 heures a. m. Pour fret ou passage s'adresser à bord, à l'extrémité de la Levée.

H. E. LAWRENCE, 28, Levée.

POUR LOUISILLE et Cincinnati—Le bateau à vapeur, porteur de la malle, SWALLOW, capitaine Adams, partira pour ces ports du Ohio, le 3 avril à 11 heures du jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord de la

H. E. LAWRENCE, 28, Nouvelle-Levée.

POUR PHILLADELPHIE—Le goélette ... partira pour Alderman du 4me. district. } M. D. PEIRE
EDMOND BONIAT.

A Mr. l'Editeur de l'Abeille,

Veuillez annoncer les noms des personnes suivantes comme candidats pour Alderman pour représenter le 3ème. District de la Première Municipalité.

Chs. Forstall.
BEAUCOUP DE VOTANS.

Les personnes dont les noms suivent seront soumis comme Alderman du district de la 1re. Municipalité:

CHARLES E. FORSTALL,
PAUL DELESY.

Bouverne du Peuple.

Messieurs les Editeurs,

Au moment où l'agitation tient de questions importantes pour la ville Municipalité et dont la solution favorable requière un grand concours d'intérêt et beaucoup de talent, de zèle et de jugement chez les membres du Conseil, nous croyons offrir des candidats qui ne concilient pas du Premier District les nouveaux candidats suivants à la prochaine élection, savoir:

G. Masson, S. B. McNeil,
J. D. Delagre, J. P. Benjamin,
LES AMIS DU BIEN.

PREMIERE MUNICIPALITE.

Les soussignés nomment pour représentant M. JOB ROBERT de la place d'alderman.

EX-MAJORITE.

Première Municipalité.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez publier le ticket suivant d'alderman. Il a été engagé par un grand nombre de votants comme devant recevoir à la prochaine élection l'appui des bons citoyens.

PREMIER DISTRICT.

A. D. Crossman.
B. D. McNeil.

PREMIERE MUNICIPALITE.

Cinquième District.

Messieurs Bullitt, Magne & Co.,

Veuillez publier dans votre journal, que Messieurs N. GURIE et C. RAMOS sont candidats à la place d'alderman du 5ème. District de la Première Municipalité, et qu'ils seront soutenus à la prochaine élection par la majorité des votants. 30 mars.

CINQUIEME DISTRICT.

JULES BENIT,
N GURLIE.

Messieurs Bullitt, Magne & Co.,

Veuillez publier dans votre journal, que Messieurs N. GURIE et C. RAMOS sont candidats à la place d'alderman du 5ème. District de la Première Municipalité, et qu'ils seront soutenus à la prochaine élection par la majorité des votants. 30 mars.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—D'après l'autorisation qu'ils viennent de recevoir de M. F. E. Loreille maintenant, en Floride, les soussignés ont Pleine et Entière de leurs affaires et au public en général, qu'à partir de ce jour la société formée sous la raison de Loreille & Valeton entre M. Léopold A. Alcide, Loreille et Henry Valeton a cessé de exister d'un commun accord.

J. E. Loreille & Alcide Valeton continuent une nouvelle société sous la même raison de Loreille & Valeton, ils s'occuperont exclusivement des affaires de commission rue Toulouse No. 8.

Le Liquidation de toutes les affaires antérieures au 1er avril sera faite par la nouvelle union Loreille & Valeton.

LEOPOLD VALETON,
HENRY VALETON.

TABLEAU COMPARATIF DE L'EXPORTATION DES CALICOTS ANGLAIS EN AMERIQUE

De 1839 à 1840.	Unis.	Yards imprimés.	Anglais étrangères.	Yards unies.	Yards imprimés.	Anglais anglaises.	Yards unies.	Yards imprimés.
Janvier	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Février	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Mars	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Avril	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Mai	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Juin	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Juillet	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Août	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Septembre	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Octobre	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Novembre	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Décembre	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000

Départs et Arrivages, par ordre de date, des navires à vapeur entre le Nord-Amérique et l'Angleterre; et époques où les lettres doivent être expédiées de la Nouvelle-Orléans.

Noms des navires à Vapeur.	Départs d'Angleterre.	Départs de Nord.	Epoques pour arrivées des lettres.
Britis Queen	Londres, mars 10	N-York, avr 10	avril
Acadia	Liverpool, mar 19	Boston, avr 17	avril 6
Colombia	Liverpool, av. 1	Boston, avr 17	avril 6
Président	Liverpool, av 10	N-York, mai 10	mai 1
Britannia	Liverpool, av. 20	Boston, mai 10	mai 6
Caledonia	Liverpool, mai 1	Boston, juin 1	mai 30

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.

Navire à vapeur Natchez, Swiler, Havane, 6 Nicholson
Bloey Liberty, Bizy, Rivière Sabine, 11 Lewis
Steamer Eliza, Pasi, Mobile, capt

ARRIVES.

Bateau de remorque Hudson, Sculer, venant des Passes.
Navire à vapeur Savannah, Wade, de Galveston par le
Bateau de Sabine.
Goel. Octavie, Wheeden, de la Havane.
Goel. Billy Ann,